
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 juillet 2013 à 19 h
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

ABSENCE :

Madame la conseillère Cindy Leclerc, conseillère de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement

CA13 30 07 0250

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 05

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse, Chantal Rouleau, souhaite la bienvenue à tous et elle salue les directeurs, les élus et le commandant du service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 45, présents à cette séance. Elle offre également ses condoléances à Monsieur Rapanà, conseiller d'arrondissement, district de Rivière-des-Prairies, pour le décès de sa mère.

Madame Rouleau poursuit en annonçant le lancement de l'Été show le mercredi 3 juillet à 18 h au parc Armand-Bombardier, à Rivière-des-Prairies. Elle convie les citoyens au spectacle gratuit à compter de 19 h, où débutera le spectacle de l'ensemble de percussion Métissage, sous la direction du percussionniste émérite Luc Boivin, directeur musical de l'émission Belle et Bum.

Madame Rouleau propose aux citoyens d'immortaliser sur photos leurs beaux moments de l'été et à participer au concours de photographie de l'arrondissement : Mes coups de cœur de 2013. Les participants courent la chance de gagner des prix tel des laisser passer pour une croisière patrimoniale ou des billets de spectacle. Les photos seront publiées à chaque semaine sur la page Facebook de l'arrondissement et la photo gagnante sera déterminée par tirage au sort le 28 août. Les photos peuvent être en lien ou non, avec la programmation estivale 2013. Elle invite les citoyens à consulter le site Web de l'arrondissement pour les détails et les règlements du concours.

Madame Rouleau informe les citoyens que dès la mi-août, le nouveau Répertoire des activités sports et loisirs 2013-2014 sera déposé sur le site Web de l'arrondissement et sera distribué dans les installations municipales, ainsi que dans certains commerces de l'arrondissement à la mi-août. Aussi, au début du mois d'août, les citoyens recevront dans leur boîte aux lettres une carte postale indiquant les installations

municipales et les centres d'activités où ils pourront se procurer le Répertoire. Ainsi, pour connaître les activités de sport et de loisir offerts par les organismes partenaires de l'arrondissement, les citoyens pourront consulter le Répertoire disponible sur le site Web ou dans les installations municipales. Les inscriptions débutent à la fin août.

ADOPTÉ

10.01

CA13 30 07 0251

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 juillet 2013 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA13 30 07 0252

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2013 et des procès-verbaux des séances extraordinaires tenues le 6 et 28 juin 2013.

ADOPTÉ

10.03

CA13 30 07 0253

MOTION - ENGAGEMENT DES ENTREPRISES SYMPATHISANTES - PROJET ÉQUIT-É

CONSIDÉRANT l'importance de la réussite éducative et de la persévérance scolaire pour le développement social et économique de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est;

CONSIDÉRANT la présence de plus en plus nombreuse des jeunes de niveau secondaire sur le marché du travail;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour favoriser la réussite éducative et la persévérance scolaire, d'établir un sain équilibre entre le travail et les études chez les jeunes;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les professionnels de la santé et des services sociaux de soutenir les élèves dans la réussite éducative et la persévérance scolaire;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE soutenir l'implantation du projet ÉQUI T-É sur le territoire en appuyant moralement les actions initiées par l'équipe ÉQUI T-É visant à favoriser la persévérance scolaire :

1. Sensibiliser les jeunes et le milieu aux enjeux de la conciliation travail-études;
2. Rassembler la communauté autour des valeurs et des objectifs du programme ÉQUI T-É;
3. Obtenir l'engagement des jeunes et des employeurs au programme ÉQUI T-É.

ADOPTÉ

10.04

CA13 30 07 0254

DÉCLARATION - JOUR DE LA TERRE QUÉBEC

ATTENDU QUE l'adoption du Plan d'Action Canopée par la Ville de Montréal en 2012;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal fêtera son 375^e anniversaire en 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles appuient depuis quelques années le Jour de la Terre Québec;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a une grande capacité d'accueil pour la plantation d'arbre à travers ses différents projets de développement au courant des prochaines années ;

ATTENDU les initiatives de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour augmenter la plantation d'arbres telles que :

- une naissance, un arbre;
- le plan bleu vert;
- le programme de verdissement des quartiers industriels;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, confirme son soutien au projet « En route vers le 22 avril 2017 » du Jour de la Terre Québec;

QU'il appuie le projet de plantation des 375 000 nouveaux arbres d'ici à 2017 dans la grande région de Montréal;

QU'il participera à l'appel de proposition du Jour de la Terre Québec entre 2013 et 2017 pour planter une partie de ces arbres sur son territoire.

ADOPTÉ

10.05

CA13 30 07 0255

DÉCLARATION - HEBDOS - TC MÉDIA

ATTENDU QUE les journaux locaux jouent un rôle important en matière d'information locale et de démocratie régionale;

ATTENDU QUE TC Media a pris la décision de licencier 11 des 22 journalistes affectés à la couverture de l'information régionale et locale pour la grande région de Montréal;

ATTENDU QUE chacun des 11 journalistes restants devra fournir seul l'information pour alimenter les 22 journaux de la grande région de Montréal;

ATTENDU QUE TC Media demande à ses journalistes de ne plus couvrir : les réunions du conseil d'arrondissement, les projets reliés au programme triennal d'immobilisations, les réunions de changement de zonage, l'actualité politique, les communiqués des politiciens, les conférences de presse couvrant l'actualité et de ne plus faire de dossiers ou d'enquêtes.

ATTENDU QUE cette décision aura comme conséquence de priver la population d'une source d'informations précieuses qui étaient souvent diffusées seulement dans les journaux locaux;

ATTENDU QUE des élections municipales seront déclenchées prochainement à Montréal et que TC Media a indiqué à ses journalistes qu'ils ne couvriront plus les élections, tant au niveau municipal, provincial que fédéral, ce qui aura un impact direct sur l'exercice de la démocratie;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles reconnaît le droit de gérance de TC Media dans ses journaux hebdomadaires;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Montréal c'est aussi prononcé sur les choix de gestion des hebdos régionaux par TC Media;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, demande à TC Media de reconsidérer la mise à pied de la moitié des journalistes des salles de rédaction de la grande région de Montréal afin de respecter ses obligations en matière de droit au public à l'information et de respecter le mandat des journaux locaux d'offrir une information exacte, rigoureuse et complète sur toute question d'intérêt public touchant les communautés locales.

ADOPTÉ

10.06

CA13 30 07 0256

DÉCLARATION - PROCLAMATION - JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la ville de Montréal et de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et contribue à la qualité de vie de nos citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ont déjà manifesté, dans le cadre de leurs politiques culturelles ou par leurs interventions, leurs volontés d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de leurs identités culturelles et la participation active de leurs citoyens à leurs vies culturelles;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a inscrit la culture comme 4^e pilier du développement durable dans son plan annuel;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame « Journée de la culture » le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉ

10.07

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Sept citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Demande de construction d'une maison de soins palliatifs dans Pointe-aux-Trembles.

Demande de suivi sur l'avancement du train de l'Est.

Dépôt d'une pétition pour la création un parc à chien au parc Germaine-Casabon.

Dépôt d'une pétition et plusieurs plaintes relatives au bâtiment incendié situé au 12335, rue De Montigny.

Demande de faire bloquer l'accès, ou encore de déplacer l'entrée par la ruelle, du parc Ernest-Rocheleau.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel félicite les quatre athlètes qui ont signé le livre d'or la semaine dernière. Il félicite également madame Rouleau pour sa nomination au poste de conseillère associée au comité exécutif et madame Bourgeois pour sa nomination au sein du comité exécutif et Responsable des technologies de l'information, des communications corporatives et du greffe. Il termine en rappelant aux citoyens le lancement de l'Été Show mercredi soir.

Monsieur le conseiller Mario Blanchet souhaite ses condoléances à monsieur Rapanà. Il félicite madame la mairesse pour son poste de conseillère associée au comité exécutif et la conseillère Caroline Bourgeois pour sa nomination au sein du comité exécutif. Il rappelle les dates du marché public de Pointe-aux-Trembles, soit du 3 août au 15 septembre, pour total de 7 semaines. Il ajoute que cette année il devrait y avoir 5 à 6 producteurs de fruits et légumes au marché.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà remercie ses collègues pour les marques de sympathies et souhaite un bon été à tous les citoyens.

Madame la conseillère Caroline Bourgeois souhaite ses sympathies à monsieur Rapanà et de bonnes vacances à l'ensemble des citoyens. Elle souligne que l'arrondissement accuse un déficit de 2,7 M \$ pour 2012 et projette un déficit de 1,8 M \$ pour 2013. Elle demande à la mairesse de trouver des façons pour éponger le déficit prévu. Elle ajoute qu'elle soutiendra l'arrondissement dans ses demandes au central dans le dossier de la révision de la dotation. Elle suggère de faire valoir des manières de récupérer des sommes et demande qu'un plan de redressement clair de la situation financière de l'arrondissement soit présenté lors de la lecture du rapport de la mairesse.

Madame la conseillère Suzanne Décarie souhaite ses sympathies à monsieur Rapanà. Elle souligne le dévoilement de la vision commune des six partenaires pour l'île Sainte-Thérèse, où des projets sont développés sous quatre axes, dont l'histoire d'hier à aujourd'hui, l'accès au fleuve, l'agriculture et l'écotourisme. Elle répond au commentaire de madame Bourgeois, en ajoutant que certaines années passées, l'arrondissement avait accusé un déficit beaucoup plus grand dû à de grosses tempêtes de neige. Elle souligne qu'effectivement, le budget est mal adapté et que la Ville de Montréal a besoin de quelqu'un qui sera capable de redresser la Ville lors des prochaines élections. Elle termine en disant qu'elle souhaite que plus d'argent soit transféré à l'arrondissement afin d'offrir un meilleur service aux citoyens.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'une lettre afin de demander une maison de soins palliatifs à Pointe-aux-Trembles.

Dépôt d'une pétition pour demander un parc à chien au parc Germaine-Casaubon.

Dépôt d'une pétition et plusieurs plaintes relatives au bâtiment incendié situé au 12335 rue De Montigny.

Dépôt d'une pétition par Madame Caroline Bourgeois au nom de Madame Cindy Leclerc, relativement à l'asphaltage de la 16^e Avenue.

CA13 30 07 0257

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - NATIONAL VACUUM - SERVICES MUNICIPAUX INC. - TRAVAUX DE NETTOYAGE DE PUISARDS DANS DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 13-12829

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 87 352,83 \$ taxes incluses, comprenant les contingences et les frais incidents, pour les travaux de nettoyage de puisards dans diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme National Vacuum - Services Municipaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 87 352,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 13-12829;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre (DGSRE).

ADOPTÉ

20.01 1134820002

CA13 30 07 0258

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - CONSTRUCTION JESSIKO INC. - FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE GRADINS DANS DIVERS PARCS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 13-12864 (APPROVISIONNEMENT) RP-13-PARC-41 (ARRONDISSEMENT)

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 360 403,88 \$ taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de gradins dans divers parcs;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Construction Jessiko inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant de 360 403,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro 13-12864 (Approvisionnement) RP-13-PARC-41 (arrondissement) (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 59.64 % par la ville centrale, pour un montant de 214 927,33 \$ et à 40.36 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour un montant de 145 476,55 \$.

ADOPTÉ

20.02 1130443009

CA13 30 07 0259

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - TRO-CHAÎNES INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MARIE CARDINAL - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP 13 PARC-40

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 319 297,39 \$ taxes incluses, pour le réaménagement du parc Marie-Cardinal;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Tro-Chaînes inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant de 307 506,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-13-PARC-40 (5 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50 % par la ville centrale, pour un montant de 159 648,70 \$ et à 50 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour un montant de 159 648,69 \$.

ADOPTÉ

20.03 1130443011

CA13 30 07 0260

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - ENTREPRISES BUCARO INC. - RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE JEU 5-12 ANS DU PARC PIERRE-PAYET - APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-13-PARC-44

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 176 434,87 \$ taxes incluses, pour le réaménagement de l'aire de jeu 5-12 ans du parc Pierre-Payet;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme les Entreprises Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme au montant de 152 764,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-13-PARC-44 (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50 % par la ville centrale, pour un montant de 88 217,44 \$ et à 50 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour un montant de 88 217,43 \$.

ADOPTÉ

20.04 1130443012

CA13 30 07 0261

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - QUATRE ORGANISMES - LES PETITS SOLEILS DE LA POINTE-DE-L'ÎLE - LE CENTRE DE LEADERSHIP POUR LA JEUNESSE DON BOSCO - ÉQUIPE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (É.R.D.P.) - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME MONTRÉALAIS DE SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS - CLUBS DE VACANCES 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière à quatre (4) organismes partenaires de l'arrondissement, pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir pour les enfants handicapés, pour les clubs de vacances 2013 soit :

| | |
|--|----------|
| Les Petits Soleil de la Pointe-de-l'Île | 9 209 \$ |
| Le centre de Leadership pour la jeunesse Don Bosco | 2 196 \$ |
| Équipe de Rivière-des-Prairies (E.R.D.P.) | 3 005 \$ |
| Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles | 1 790 \$ |

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1133353001

CA13 30 07 0262

APPROBATION - CONVENTION - CENTRE DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE LE PHARE INC. - PROJET « LE TREMPLIN 16-20 ». OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - LUTTE CONTRE L'ADHÉSION DES JEUNES AUX GANGS DE RUE 2013

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 8 918,60 \$ à l'organisme le Centre de promotion communautaire Le Phare inc. pour le projet « Le tremplin 16-20 », dans le cadre du dossier prioritaire de lutte contre l'adhésion des jeunes aux gangs de rue 2013;

D'approuver le projet de convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par le Service de la qualité de vie de la Direction de la diversité sociale.

ADOPTÉ

20.06 1133163004

20.07 VACANT

CA13 30 07 0263

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - HYDRO-QUÉBEC - TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN TRANSFORMATEUR ET DE BRANCHEMENT D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE - CHANTIER D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉCLAIRAGE - PLACE DU VILLAGE DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-13-PARC-52

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 37 139,30 \$ taxes incluses, pour des travaux d'installation d'un transformateur et de branchement d'alimentation électrique dans le cadre du chantier d'aménagement et d'éclairage de la place du Village du Vieux–Pointe-aux-Trembles et octroi d'un contrat, pour ce faire, à

Hydro-Québec au montant de 37 139,30 \$, taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres numéro RP-13-PARC-52.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.08 1130443015

CA13 30 07 0264

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 13 mai 2013.

ADOPTÉ

30.01

CA13 30 07 0265

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 8 mai 2013 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

CA13 30 07 0266

APPROBATION - PROTOCOLE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - FOURNITURE - PLANTATION DE 29 ARBRES - MOBILIER URBAIN - UTILISATION - PROPRIÉTÉ PRIVÉE - PIPELINES ENBRIDGE INC. À DES FINS DE PARC -PROFIT DE LA VILLE DE MONTRÉAL - PARC DU MOULIN-DU-RAPIDE -AUTORISATION - DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT - SIGNATURE - PROTOCOLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver le protocole de contribution financière pour la fourniture et la plantation de 29 arbres et de mobilier urbain;

D'utiliser la propriété privée de Pipelines Enbridge inc à des fins de parc au profit de la Ville de Montréal relatif au Parc du Moulin-du-Rapide;

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer ce protocole pour la Ville de Montréal.

ADOPTÉ

30.03 1133077002

CA13 30 07 0267

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. - FOURNITURE D'UN CHÂSSIS-CABINE 4X2 POUR CAMION NACELLE - ENTENTE-CADRE 706217

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 100 277,03 \$ pour l'acquisition d'un châssis-cabine 4X2 pour camion nacelle de marque Freightliner, M2-106, année 2014;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Globocam (Montréal) inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de ce véhicule au montant total approximatif de 100 277,03 \$ taxes incluses, conformément à l'entente cadre 706217;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.04 1130443013

CA13 30 07 0268

AUTORISATION - DÉPENSES - CONTRATS - GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. - FOURNITURE D'UN CHÂSSIS-CABINE POUR CAMION MULTIMODE - SERVICES D'ÉQUIPEMENTS GD INC. - FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME ÉLECTROHYDRAULIQUE ET ACCESSOIRES SUR UN CHÂSSIS DE CAMION FOURNI PAR LA VILLE - AUTORISATION - DÉPENSE NON TAXABLE - CHASSE-NEIGE AVEC CARCAN ET UN SOUS-CHÂSSIS MULTIMODE - DIRECTION DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 97 101,28 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un châssis-cabine pour camion multimode de marque Freightliner, modèle M2-106, année 2014;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Globocam (Montréal) inc. au montant de 97 101,28 \$ taxes incluses, conformément à l'entente-cadre numéro 706217;

D'autoriser une dépense de 35 575,56 \$ taxes incluses, pour l'achat d'un système électrohydraulique et la fourniture d'accessoires pour installer sur un châssis de camion fourni par la Ville;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Services d'équipements GD inc. au montant de 35 575,56 \$ taxes incluses, conformément à l'entente-cadre numéro 861242;

D'autoriser une dépense de 31 000 \$, non taxable, pour un chasse-neige avec carcan et un sous-châssis multimode fourni par la Direction du matériel roulant et des ateliers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.05 1130493011

CA13 30 07 0269

APPROBATION - PRISE DE POSSESSION - BENNE À ASPHALTE - PROVENANCE DU FONDS D'INVENTAIRE - DMRA - CONFIRMATION - RENFLOUEMENT -FONDS - ACHAT - BENNE À ASPHALTE - ÉQUIPEMENT DE MÊME VALEUR EN 2013

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la prise de possession d'une benne à asphalte en provenance du Fonds d'inventaire du DMRA et confirmer le renfloement du fonds par l'achat d'une benne à asphalte ou un équipement de même valeur en 2013;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1130493012

CA13 30 07 0270

AUTORISATION - DÉPENSES - OCTROI - CONTRATS - GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC - FOURNITURE - CHÂSSIS DE CAMION 4 X 2 POUR ARROSEUSE DE RUE, MODÈLE FREIGHTLINER M2-106, 2014 - CERTIFLO INC - FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ARROSEUSE DE RUE EN ALUMINIUM D'UNE CAPACITÉ DE 9000 LITRES, MODÈLE HUTCHINSON FLAT BACK

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 107 831,13 \$ pour l'acquisition d'un châssis de camion 4X2 pour arroseuse de rue, modèle Freightliner M2-106, 2014;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Globocam (Montréal) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 107 831,13 \$ taxes incluses, conformément à l'entente-cadre numéro 706217;

D'autoriser une dépense de 140 941,30 \$ pour la fourniture et l'installation d'un système d'arroseuse de rue en aluminium d'une capacité de 9000 litres, modèle Hutchinson Flat Back;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Certiflo inc. au montant de 140 941,30 \$ taxes incluses, conformément à l'entente-cadre numéro 861380;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.07 1130443014

CA13 30 07 0271

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de mai 2013 et en matière de ressources financières pour la période du 30 avril au 27 mai 2013, dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois de mai 2013 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mai 2013.

ADOPTÉ

30.08 1134230005

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà quitte la séance

CA13 30 07 0272

RAPPORT - MAIRESSE - SITUATION FINANCIÈRE - VILLE DE MONTRÉAL - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et résolu :

DE prendre acte du rapport de la mairesse d'arrondissement sur la situation financière de la Ville de Montréal relativement à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

DE procéder à la publication du rapport dans les hebdomadaires locaux, plutôt qu'à la distribution porte à porte chez les citoyens.

Dissidence : madame la conseillère Caroline Bourgeois
monsieur le conseiller Mario Blanchet

ADOPTÉ

30.09 1130448004

CA13 30 07 0273

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CONGRÈS NATIONAL DES ITALO-CANADIENS - ACTIVITÉS - 20E ÉDITION - SEMAINE ITALIENNE DE MONTRÉAL

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 459,90 \$ taxes incluses à l'organisme CNIC (Congrès national des Italo-Canadiens) pour la tenue des activités dans le cadre de la Semaine italienne de Montréal, qui aura lieu du 9 au 18 août 2013.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.10 1134860019

CA13 30 07 0274

DEMANDE - CONSEIL MUNICIPAL - REPORT - 2014 - BUDGET CORPORATIF DU PTI 2013-2015 (CM12 0767-1) - RÉSERVÉ EN 2013 - AMÉNAGEMENT - PISTE BMX -POINTE-AUX-TREMBLES - JEUX DU QUÉBEC EN 2016

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE demander au conseil municipal de reporter en 2014 le budget corporatif du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013-2015 de 350 000 \$ prévu en 2013, relatif au projet d'aménagement d'une piste de BMX à Pointe-aux-Trembles. Le conseil d'arrondissement s'engage à réaliser en 2014 le projet sur le site prévu et de prendre en charge les frais d'opération et d'entretien de la piste pour lui assurer une pérennité.

ADOPTÉ

30.11 1131346003

CA13 30 07 0275

APPROBATION - MODIFICATIONS - POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE - AJOUT ARTICLE 2.4

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.

ADOPTÉ

30.12 1134860017

CA13 30 07 0276

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISME « MARCHÉS PUBLICS DE RIVIÈRE-DES- PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES » - TENUE - MARCHÉ PUBLIC - - SOUTIEN TECHNIQUE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver l'addenda à la convention intervenue entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et « Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » pour la tenue d'un marché public sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, quartier Pointe-aux-Trembles pour la saison estivale 2013;

D'octroyer sous forme de contribution financière un montant de 10 000 \$ toutes taxes incluses le cas échéant, à l'organisme « Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles », puisé à même le budget prévu par les travaux publics de l'arrondissement, pour le soutien technique offert à l'organisme, dans le cadre de ce marché public;

D'autoriser à cette fin, un virement budgétaire de 10 000 \$ du compte Voirie, Événements publics :

2424-0010000-303713-03001-54506-014415-0000 vers Division Sports et loisirs et développement social , Contribution financière 2424-0010000-303728-05803-61900-016491.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

La mairesse, madame Chantal Rouleau, enregistre son abstention à se prononcer sur ce dossier.

ADOPTÉ

30.13 1131652001

CA13 30 07 0277

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30053

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE reporter cet item à la prochaine séance du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ

40.01 1134860012

CA13 30 07 0278

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - CONSULTATION PUBLIQUE - RÉOLUTION PP-87

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 19 juin 2013 relativement au projet de la Résolution numéro PP-87 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation comportant 21 unités d'habitations sur trois (3) étages avec mezzanine projeté au 8401 Gouin Est- District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.02

CA13 30 07 0279

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - CONSULTATION PUBLIQUE - RÉOLUTION PP-88

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 19 juin 2013 relativement au projet de la Résolution numéro PP-88 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment aux fins des usages " entreposage intérieur", " Entrepreneurs et matériaux de construction " et " bureau ", ainsi que le réaménagement du terrain, situé au 13550, boulevard Henri-Bourassa Est - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.03

CA13 30 07 0280

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-87

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-87 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation comportant 21 unités d'habitations sur trois (3) étages avec mezzanine projeté au 8401 Gouin Est- District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.04 1133469009

CA13 30 07 0281

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-88

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la Résolution numéro PP-88 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'agrandissement et l'occupation d'un bâtiment aux fins des usages " entreposage intérieur", " Entrepreneurs et matériaux de construction " et " bureau ", ainsi que le réaménagement du terrain, situé au 13550, boulevard Henri-Bourassa Est - District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.05 1133469010

CA13 30 07 0282

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-85

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution ;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 7 mai 2013 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 4 juin 2013 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 mai 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-85 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation comportant 15 unités d'habitation sur trois (3) étages au 8372, boulevard Gouin Est - District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.06 1133469007

CA13 30 07 0283

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-86

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 7 mai 2013 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 4 juin 2013 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 mai 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter la Résolution numéro PP-86 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment aux fins des usages " véhicules automobiles (location, vente)" et " véhicules automobiles (réparation, entretien)" prévu au 12525, boulevard Métropolitain Est, sur le lot 1 866 166 – District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.07 1130826003

CA13 30 07 0284

DÉROGATION MINEURE - 12240, 42^E AVENUE - LOT 1 074 943

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juin 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure quant à l'article 104 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) relativement au niveau maximal du rez-de-chaussée pour un bâtiment situé au 12240, 42^e Avenue, sur le lot 1 074 943 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

Le tout, tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par monsieur Réjean Archambault, arpenteur-géomètre, daté du 23 mai 2013, minute 55788, à savoir :

Permettre un niveau maximal du rez-de-chaussée à 2,15 mètres, au lieu de deux (2) mètres pour un bâtiment résidentiel isolé (article 104 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé)

ADOPTÉ

40.08 1136088016

CA13 30 07 0285

PIIA - 12882, RUE SHERBROOKE EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 juin 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), le plan visé par l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 12882, rue Sherbrooke Est, sur les lots 1 503 851, 1 504 005 et 1 504 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel que présenté sur le plan préparé par la société Atelier de l'affichage, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 16 mai 2013.

ADOPTÉ

40.09 1133077004

CA13 30 07 0286

PIIA - 3481-3485-3487, 39E AVENUE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juin 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'aménagement du terrain dans le cadre des travaux d'aménagements autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-69, pour la propriété située aux 3481-3485-3487, 39^e Avenue, sur les lots 1 270 123, 1 270 124, 1 270 125, 1 270 126, 1 270 127, 1 270 128, 1 270 129, 1 270 130, 1 270 131 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout, tel qu'illustré sur le plan d'aménagement soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 29 mai 2013.

ADOPTÉ

40.10 1133469013

CA13 30 07 0287

PIIA - 9179, 9189 et 9199, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 13 mai 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'installation d'une enseigne annonçant le nom d'un immeuble dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment d'habitation comportant 96 unités d'habitation sur quatre (4) étages autorisé par la résolution sur le projet particulier numéro PP-72, situé aux 9179, 9189 et 9199, boulevard Maurice-Duplessis à l'angle de la 50^e Avenue et de la rue Gabrielle-Roy, sur le lot numéro 4 976 389 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme *Jutras architecture*, soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 30 mai 2013.

ADOPTÉ

40.11 1133469014

CA13 30 07 0288

PIIA - 10725, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 10 juin 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'implantation, à l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain dans le cadre des travaux de construction autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-84, pour la propriété commerciale, située au 10725, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot 1 249 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur les plans et élévations soumis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 31 mai 2013, de même que sur le *projet d'implantation* préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Alain Thiffault, minute 28006, en date du 12 mars 2013.

Les matériaux et les couleurs utilisés sont les suivants :

| Matériau | Élément architectural | Compagnie | Couleur / Modèle |
|--------------------|------------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Brique | Murs | Hanson | Suunydale Matt / modular métrique |
| Bloc architectural | Murs | Shouldice | Colby / texturé (8" X 16") |
| Bloc de béton | Murs | Shouldice | Colby / texturé (8" X 16") |
| Mur rideau | Fenestration | Prevost | Bronze pâle |
| Aluminium et acier | Cadrages, portes et fenêtres | --- | Sico 6192-53 Hêtre blanc |

| Matériau | Élément architectural | Compagnie | Couleur / Modèle |
|---|------------------------------|-----------|------------------------------------|
| Revêtement métallique | Murs et écran visuel au toit | Vicwest | AD275 charcoal et Brun foncé |
| Acrylique | Murs | ---- | Sico 6192-53 Hêtre blanc |
| Métal | Garde-corps | ---- | Brun foncé |
| Membrane bi-couche élastomère thermofusible de bitume | Toiture | Soprema | Membrane blanche de bitume modifié |

Que sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), des matériaux de qualité supérieure et des couleurs équivalentes peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.12 1133469015

40.13 VACANT

CA13 30 07 0289

ÉDICTION - ORDONNANCE OCA13-(C-4.1)-006 - INSTALLATION - ARRÊT - AUTOBUS - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL - VOIE DE DESSERTE - AUTOROUTE 25 EN DIRECTIONS NORD ET SUD À LA HAUTEUR DU BOULEVARD PERRAS

Considérant l'analyse de sécurité effectuée à l'intersection de la voie de desserte de l'autoroute 25 et du boulevard Perras;

Considérant la recommandation favorable des membres du comité de circulation lors de sa réunion du 29 mai 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'édicter, par l'ordonnance numéro OCA13-(C-4.1)-006, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M, c. C-4.1), les mesures suivantes :

- L'installation d'un ARRÊT pour les autobus du circuit 925 de la Société de transport de Laval sur le côté ouest de la voie de desserte de l'autoroute 25, sur une distance de 25 mètres immédiatement au nord du boulevard Perras;
- L'installation d'un ARRÊT pour les autobus du circuit 925 de la Société de transport de Laval sur le côté est de la voie de desserte de l'autoroute 25, sur une distance de 130 mètres immédiatement au sud du boulevard Perras;
- DE conserver toute autre signalisation existante.

ADOPTÉ

40.14 1135938001

CA13 30 07 0290

RATIFICATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ANNÉE 2013 - ORDONNANCES OCA13-(P-1)-002-B, OCA13-(V-1)-001-B, OCA13-(B-3)-002 B, OCA13-(C-4.1)-004-B ET OCA13-(RCA09-Z01)-002-B

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE ratifier la programmation amendée d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2013 (résolution préalable numéro CA13 30 06 0230 en date du 4 juin 2013);

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel qu'amendé, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA13-(C-4.1)-004-B, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro OCA13-(B-3)-002-B, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel qu'amendé, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA13-(P-1)-002-B, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro OCA13-(RCA09-Z01)-002-B, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel qu'amendé, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA13-(V-1)-001-B, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ

40.15 1131312001

CA13 30 07 0291

ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA13-(RCA09-Z01)-003 - AFFICHAGE - ENSEIGNES ET PANNEAUX PUBLICITAIRES -CERTAINS SITES - ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA13-(RCA09-Z01)-003, en vertu du règlement RCA09-Z01, article 315;

D'autoriser exceptionnellement l'affichage des enseignes et des panneaux publicitaires, incluant à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

40.16 1134860016

CA13 30 07 0292

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA13-E103

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter un projet de règlement d'emprunt RCA13-E103 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 559 000 \$ pour la réalisation de travaux de construction à la maison du citoyen ».

Madame la conseillère de la ville Suzanne Décarie demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.17 1131652002

CA13 30 07 0293

DÉSIGNATION - MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE désigner Madame Suzanne Décarie, conseillère de ville de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, mairesse suppléante d'arrondissement, pour une période à compter du 3 juillet 2013, et ce jusqu'au 3 novembre 2013.

ADOPTÉ

51.01 1134860015

51.02 VACANT

CA13 30 07 0294

MODIFICATION - RÉSOLUTION NUMÉRO CA13 30 03 0106 ADHÉSION - ARRONDISSEMENT - PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC (PMVI) - MODIFICATION - PARC - AMÉNAGEMENT - PISTE DE DANSE

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles adhère au Programme de mise en valeur intégrée;

DE demander à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée;

D'autoriser la mairesse et la greffière de l'arrondissement à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec.

ADOPTÉ

51.03 1121652004

CA13 30 07 0295

DÉPÔT - LISTES - CONTRATS OCTROYÉS - COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ - COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ - MÊME COCONTRACTANT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1130448003

CA13 30 07 0296

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 40

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 septembre 2013.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut